

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-92**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-92 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Créer la zone H02-137 à même la zone H02-88. »

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 1^{er} mai 2012, dudit projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 1700, tel qu'amendé », tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 4 juin 2012 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

- **De confirmer la situation existante à l'effet que la majorité des bâtiments situés entre les 3345 et 3433, boulevard LaSalle, ainsi que ceux situés entre les 3368 et 3404, rue Gertrude, ont une marge avant de zéro mètre (0 m)».**

QUE ce projet de règlement concerne les zones indiquées sur le plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 10 mai 2012

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement

MODIFICATION AU RÉGLEMENT DE ZONAGE - RÉGLEMENT 1700-92
AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

